



Ecole privée mixte Saint Hilaire  
<http://liledelle-sthilaire.fr/>  
6 Rue de la Fuye 85770 L'ÎLE D'ELLE  
02.51.52.02.15

[direction@liledelle-sthilaire.fr](mailto:direction@liledelle-sthilaire.fr)



# Circulaire de rentrée

## Année scolaire 2025-2026

L'équipe enseignante sera heureuse d'accueillir vos enfants **lundi 1 septembre 2025**. Cette circulaire présente l'école et son fonctionnement. Merci de la lire attentivement, de la conserver durant toute l'année. Ce document est susceptible d'évoluer selon les besoins liés au bon fonctionnement de l'établissement.

### \* Les horaires

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h50	à partir de 13h10
Classe	de 9h00 à 12h05	de 13h20 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12 du Code de l'Education

« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h15 et de 16h40. **Merci de respecter les horaires d'arrivée le matin jusqu'à 9h00.**

### \* L'accueil

Toutes les entrées et sorties se font au 6 rue de la Fuye.

- ♦ Le matin, les enfants seront accueillis à partir de 8h50.
- ♦ Le midi, les enfants déjeunant à la maison seront repris à 12h05 et accompagnés pour 13h20.
- ♦ Le soir, les enfants n'allant pas à la garderie sortiront à 16h30.

**Merci de rester en retrait du portail si vous arrivez en avance ou partez plus tard afin de ne pas attirer le regard des plus jeunes.**

**Les portes seront FERMEES à 9h / △ Responsabilité parents : Il faut que vous vérifiiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil des bâtiments et qu'un adulte l'ait pris en charge.**

\* **L'équipe pédagogique – la structure pédagogique – les effectifs :**

Niveau	TPS (inscriptions en cours d'année) 3 PS - 3 MS - 12 GS - 4 CP : 22 élèves	4 CE1 - 3 CE2 - 4 CM1- 1 CM2 : 12 élèves
Enseignantes	<b>Mme MICHEL Aurélie</b>	<b>Mme DAMAR Leslie</b>
Enseignante suppléante	<b>Mme SOETAERT Valérie</b> <i>Décharge de direction : 12 mardis répartis dans l'année</i>	
Aide maternelle	<b>Mme CAMPELO Véronique</b>	
Enseignante spécialisée <i>Réseau d'Aide du secteur de Fontenay le Comte</i>	<b>Mme DURAND Nadia</b>	
Enseignante ARS <i>Accompagnement à la réussite scolaire</i>	<b>Mme CARLIER Nathalie remplacée par Kyllian Le Moullec</b>	

\* **Thème de l'année** : «Au cœur de la nature : du jardin à la ferme... »

\* **Le calendrier scolaire :**

<b>Rentrée scolaire</b>	<b>Lundi 1 septembre 2025</b> L'OGEC et L'APEL offriront un café ou thé à partir de 8h50 aux parents.
<b>Vacances d'automne</b>	Fin des cours : Vendredi 17 octobre 2025 Reprise des cours : Lundi 3 novembre 2025
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : Vendredi 19 décembre 2025 Reprise des cours : Lundi 5 janvier 2026
<b>Vacances d'hiver (zone B)</b>	Fin des cours : Vendredi 13 février 2026 Reprise des cours : Lundi 2 mars 2026
<b>Vacances de printemps (zone B)</b>	Fin des cours : Vendredi 10 avril 2026 Reprise des cours : Lundi 27 avril 2026
<b>Pont de l'Ascension</b>	Fin des cours : Mardi 12 mai 2026 Reprise des cours : Lundi 18 mai 2026
<b>Vacances d'été</b>	Dernier jour de cours : <b>Jeudi 2 juillet 2026</b>

**Attention, deux samedis matin travaillés : samedi 27 septembre 2025  
samedi 21 mars 2026**

**Piscine** : Les élèves de la GS, CP, CE1, CE2 et CM2 (cette année les élèves de CM1 ne bénéficieront pas du cycle natation) se déplaceront à la piscine de Fontenay le Comte du 6 mars 2026 au 19 juin 2026 les vendredis après-midi (attention pas de séance le 29 mai 2026). Nous aurons besoin de plusieurs parents accompagnateurs ou grands-parents (agrément). 2 sessions pour le passage de l'agrément sont actuellement disponibles :

- mardi 2 septembre à 18h00 à la piscine de Saint Jean d'Hermine.
- samedi 13 septembre à 10h15 à la piscine de Luçon

**Médiathèque** : Les élèves fréquenteront la médiathèque un mardi sur deux. Un créneau le matin pour les maternelles-CP et un autre pour la classe de CE-CM l'après-midi.

- ✓ **Mardi 9 septembre à 18h00** : Réunion de classe (Maternelle – CP) d'Aurélie MICHEL
- ✓ **Mardi 9 septembre à 19h00** : Réunion de classe (CE-CM) de Leslie DAMAR
- ✓ **Vendredi 19 septembre à 16h30** : Bénédiction des cartables par le Père Lubot Dominique.
- ✓ **Samedi 27 septembre** : Matinée d'école obligatoire. Opération « Nettoyons notre village ». Les parents, grands-parents volontaires seront les bienvenus. L'horaire et l'organisation vous seront notifiés ultérieurement.
- ✓ **Semaine du goût** : du 13 octobre au 17 octobre 2025
- ✓ **Vendredi 7 novembre** : Photos de classes.
- ✓ **Vendredi 19 décembre** : Fêtons Noël ensemble – Horaires et modalités communiqués ultérieurement.
- ✓ **Samedi 21 mars : seconde matinée d'école obligatoire** (pour récupérer la journée du vendredi 3 juillet 2026)
- ✓ **Jeudi 2 juillet** : fin des cours

Changements et informations complémentaires seront consultables dans la chemise de liaison et/ou par e-mail.

\* **Périscolaire et restaurant municipal** :

La gestion est municipale pour ces deux services.

Le périscolaire se trouve à l'école Jacques Prévert – Entrée rue du Moulin Rouge (devant le restaurant municipal) en attendant l'ouverture du Centre périscolaire et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. Il est ouvert de 7h00 à 8h45 et de 16h40 à 18h30. Les enfants le fréquentant regagneront l'école accompagnés par le personnel communal.

Le restaurant municipal se situe 2 rue du Moulin Rouge. L'inscription se fait via internet (mail envoyé par la mairie).

\* **Frais de scolarité**

	Base/Solidarité	Base/Solidarité
Coût par mois (sur 12 mois) :	1 Enfant : 35 € / 38 €	2 Enfants : 65€ / 68 €

15 euros par élève seront prélevés sur la première mensualité pour participer à l'achat de supports pédagogiques.

Règlement par prélèvement bancaire. (Cf. Contrat de scolarisation et frais de scolarité - Merci de faire parvenir votre RIB si cela n'a pas été fait).

\* **Les absences :**

Pour toute absence de votre enfant, **vous devez impérativement en informer l'école** par téléphone ou par mail. Un **billet d'absence** doit être envoyé par mail (enseignante concernée et en copie au chef d'établissement) ou par écrit dans la chemise de liaison (avant l'absence si celle-ci est prévisible ou après l'absence si celle-ci était imprévue).

*Texte de loi : Article L131-8 du Code de l'Education*

*« **Les seuls motifs légitimes** sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »*

\* **Les médicaments :**

Les enfants **n'ont pas le droit d'apporter** des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire.

En cas de **maladie contagieuse** (COVID-19, rougeole, rubéole, mononucléose, conjonctivite, impétigo, gale, coqueluche, scarlatine, varicelle...), **l'enfant ne pourra réintégrer l'école que sur présentation d'un certificat médical** de non-contagion.

\* **Les anniversaires**

Les enfants peuvent apporter des fruits, des friandises ou un goûter, le tout acheté et emballé individuellement, avec ou sans boissons.

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Hilaire continue à être un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager et s'ouvrir aux autres et au monde.

**BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS.**

Aurélie MICHEL pour l'Equipe Enseignante.